



Assessorat de l'Education
et de la Culture
Assessorato Istruzione
e Cultura

transmission par PEC

Réf. / Prot.3887/ss
Aoste / Aosta 7 mars 2017

Mesdames et Messieurs les dirigeants des
institutions scolaires de la Région (y
compris les écoles agréées)

OBJET: « Centre de ressources pour la didactique des langues »: LabelFrancÉducation.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que les établissements scolaires de la région peuvent présenter leur candidature pour obtenir le LabelFrancÉducation, décerné par le Ministre français des Affaires étrangères et du Développement international, aux écoles qui remplissent les conditions suivantes :

- proposer un enseignement renforcé de langue française et un enseignement en français d'au moins une discipline non linguistique, l'ensemble représentant au moins 20% de l'enseignement hebdomadaire ;
- justifier des qualifications, diplômes et du niveau en langue française des enseignants exerçant dans les classes bilingues ;
- disposer d'un plan de formation pédagogique de qualité pour ces enseignants ;
- présenter les élèves aux certifications officielles de langue française DELF-DALF délivrées par le Centre international d'études pédagogiques, ou aux certifications de français professionnel ;
- attester de la présence d'au moins un enseignant francophone titulaire d'un master ou d'un diplôme reconnu équivalent et, si possible, de l'habilitation des correcteurs-examineurs des épreuves du DELF-DALF ;
- bénéficier d'un environnement francophone (ressources éducatives, partenariats scolaires, offres de séjours linguistiques, partenariats culturels francophones ...).

Lancé en 2012, le LabelFrancÉducation est accordé aux établissements scolaires étrangers qui participent, dans le cadre de leur enseignement national, au rayonnement de la langue et de la culture françaises. Il reconnaît et valorise les établissements, publics ou privés, qui offrent à leurs élèves un enseignement renforcé de la langue française et leur permettent de découvrir d'autres disciplines dans cette langue. Il a également pour vocation de promouvoir un enseignement bilingue francophone d'excellence à l'étranger auprès des élèves et de leurs parents.

Assessorato Istruzione e Cultura
Assessorat de l'Education et de la Culture

Il Dirigente Tecnico
Le Dirigeant Technique

En 2016, l'Institution scolaire « Luigi Barone » de Verrès a reçu cette marque de qualité, après avis d'une commission consultative interministérielle, composée de représentants du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, de l'Institut français et de la Mission laïque française.

Pour présenter leur candidature les établissements scolaires doivent s'inscrire dans le site <https://candidatures.labelfranceducation.aefe.fr/>, compléter le dossier de candidature, déposer les pièces justificatives en ligne et envoyer, par la suite, le dossier par courriel au poste diplomatique (claudie.pion@institutfrancais.it et info@institutfrancais.it) **avant le 15 mars prochain.**

A la réception du dossier, le poste diplomatique organisera une mission d'expertise afin de vérifier que l'établissement répond aux critères de labellisation.

Les dossiers de demande (et les bilans des missions d'expertise le cas échéant) seront envoyés à l'AEFE par le poste diplomatique.

Une commission consultative interministérielle se réunira à Paris le 1 juin 2017 pour rendre son avis sur les demandes.

Le « LabelFrancÉducation » est attribué pour une durée maximale de trois années. A l'issue de la troisième année, le label peut être renouvelé en suivant la même démarche. Il peut être retiré si les conditions au vu desquelles il a été délivré ne sont plus remplies.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

LE SURINTENDANT DES ÉCOLES
Fabrizio Gentile
document signé électroniquement